

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 9 MAI 2016

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le trois mai deux mille seize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le neuf mai deux mille seize, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h 05

### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Adjointes au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Alain GRILLON, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Bertrand HUTTEL a donné pouvoir à Madame Laurence HUME.

### Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour une demande de subvention. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2016

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué et approuvé ;

### 30. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation :

- Entreprise Beauce Sologne Travaux Publics située à Ingré (45) – Marché de travaux pour le revêtement des trottoirs entre la Pharmacie et la rue du Château d'eau pour un montant de 13 575,40 euros HT (16 290,48 euros TTC),
- Entreprise Beauce Sologne Travaux Publics située à Ingré (45) – Marché de travaux pour la mise en accessibilité de traversées de chaussées aux normes PMR dans le cadre du PAVE pour un montant de 6 600 euros HT (7 920,00 euros TTC),
- Entreprise Parenthèses urbaines située à Saint-Avertin (37) – Marché de service pour l'accompagnement de la démarche de Grenellisation du Plan local d'urbanisme pour un montant de 20 720,00 euros HT (24 864,00 euros TTC).
- Entreprise ROC Groupe Villemain située à Mignières (28) – Marché de travaux pour la rénovation des façades sud et Ouest de la Villa des Bordes pour un montant de 38 716,73 euros HT (46 460,07 euros TTC),

- Entreprise LD Menuiserie située à Cléry-Saint-André (45) – Marché de travaux pour le changement de menuiseries extérieures à l'école élémentaire des Bergerêts pour un montant de 9 542,28 euros HT (11 450,74 euros TTC),
- Entreprise Manutan Collectivités située à Chantepie (35) – Marché de fournitures pour l'achat d'équipements de vidéo-projection pour 9 classes de l'école élémentaire des Bergerêts pour un montant de 6 691,09 euros HT (8 029,30 euros TTC),

### **31. Modification de la liste des délégations au Maire**

Monsieur Alain DIET rappelle que par une délibération du 14 avril 2014, complétée et modifiée le 18 mai 2015, le conseil municipal a fixé la liste des attributions dont il entendait déléguer l'exercice au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés d'un montant inférieur à 60 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf ans .

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, tout cela pour les dossiers correspondants à un besoin lié à un projet municipal.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 270 000 € (montant maximal de l'actuelle ligne de trésorerie).

Il convient de compléter cette liste afin de permettre notamment au Maire de déposer des plaintes au nom de la commune lorsque des dégradations ont lieu sur le patrimoine municipal. Il pourra le cas échéant déléguer l'exercice de cette mission aux adjoints, ou à des agents, prioritairement le policier municipal ou le directeur général des services.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire, dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT, l'attribution suivante :

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière civile, pénale et administrative, devant l'ensemble des niveaux de juridictions ;

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Concernant le chantier du Dévoisement, la pose du mobilier urbain et la signalisation sont désormais réalisées.
- Concernant la construction de la Halle, le chantier est terminé mais il demeure certaines réserves qui n'ont pas été levées : le sablage et la peinture de la charpente ancienne et la pose de la porte du pignon sont en attente et doivent être réalisées au cours du mois de mai.

- Il est prévu l'inauguration conjointe de ces deux projets le 2 juillet 2016 à 10 heures.
- Concernant les façades de la Villa des Bordes, le chantier a débuté fin mars et se déroule bien.
- La commission Travaux, Sécurité, Circulation a approuvé l'ajout de potelets en bois le long de la voie verte Route de Blois, entre Sinclair Pharma et le chemin de la Salle, pour dissuader le stationnement des véhicules sur la piste cyclable.
- L'aménagement d'une nouvelle tranche de sépultures est nécessaire au cimetière, la partie récente ne disposant quasiment plus d'emplacements disponibles. Il est prévu l'aménagement d'un espace permettant d'accueillir une centaine de nouvelles sépultures. De nouveaux points d'eau seront également créés à cette occasion et le drainage sera revu. Après examen des travaux à réaliser, il a été décidé qu'ils seraient effectués en régie par les agents des services techniques. Les travaux ont débuté début mai. Il a été décidé de réserver une bande de terrain en vis-à-vis de l'espace cinéraire et du jardin du souvenir. Cet espace sera paysagé afin de créer un endroit de recueillement plus accueillant pour les familles.
- Après une rencontre avec des spécialistes de l'accompagnement de la création d'entreprises et plusieurs porteurs de projets, il apparaît nécessaire que la municipalité réalise une réfection de la partie commerciale de la Maison Lebrun pour envisager d'y réinstaller une activité commerciale. Les commissions Relations avec les acteurs économiques et Travaux, Sécurité, Circulation ont émis un avis favorable à cette demande. Les services vont étudier la possibilité de créer un plateau immédiatement utilisable pour un potentiel locataire qui n'aurait alors plus qu'à adapter le lieu aux besoins spécifiques de son activité.

### **32. Affermissement de la tranche conditionnelle n°2 des travaux de la Basilique Notre-Dame**

Monsieur Claude BOISSAY informe que la Commission permanente du Conseil départemental du Loiret a approuvé, le 29 avril 2016, l'attribution d'une subvention en 2016 à la commune de Cléry-Saint-André pour la réalisation de la tranche conditionnelle n°2 des travaux de réfection des travées nord de la Basilique. Grâce à la mobilisation de la commune, cette subvention a été maintenue au taux exceptionnel de 44 %, soit un montant de 80 317 euros.

Le Ministère de la Culture, au travers de la DRAC du Centre, avait pour sa part confirmé en mars dernier sa participation à hauteur de 50 % du coût des travaux.

La tranche conditionnelle n°2 concerne les murs gouttereaux du bas coté sur les deux travées actuellement en chantier. Le montant de ces travaux s'élève à 182 539,97 euros HT. Ils pourront être engagés simultanément aux travaux en cours, reportant la fin du chantier à mi-septembre 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à notifier l'affermissement de la tranche conditionnelle n°2 de rénovation des travées Nord de la Basilique.

### **33. Approbation de l'avant-projet et du plan de financement pour l'aménagement du secteur Poule Blanche et Bergerêts**

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement du secteur Poule Blanche et Bergerêts. Il consiste à inverser le sens de circulation des véhicules dans le sentier des Murailles et la rue de la Poule Blanche.

Les éléments clés du projet sont les suivants :

- L'entrée dans le secteur des écoles s'effectuera par le sentier des Murailles, et la sortie par la rue de la Poule Blanche. Les usagers passeront devant le portail de l'école avant d'atteindre le parking.
- La rue de la Poule Blanche restera en sens unique à la sortie du parking : les usagers en provenance du chemin des Bergerêts ne pourront donc pas la remonter et devront utiliser le

parking situé au nord du restaurant scolaire qui sera sécurisé afin que les voitures ne puisse entrer dans le secteur à contre sens.

- La sortie sur la route de Meung sera sécurisée par la création d'un carrefour à feux. Cet équipement vise aussi à casser la vitesse en entrée de bourg pour les automobilistes venant de Meung car il sera équipé d'un dispositif de radar déclenchant le passage au vert aux seuls usagers circulant à moins de 50 km/h.
- La section du chemin des Bergerêts située entre la rue de la Poule Blanche et la rue de Meung sera en sens unique sortant vers la rue de Meung.
- Le parvis de l'école sera agrandi et sécurisé.
- Une piste cyclable sera aménagée le long du Sentier des Murailles, passant par le parvis de l'école, puis rejoignant la partie non revêtue de ce même sentier, pour créer une liaison douce sécurisée s'incluant dans le plan de déplacement rural et connectant Saint-André au chemin du Paradis. Ceci nécessite de supprimer les places de stationnement actuellement situées le long du sentier des Murailles, qui seront reportées par une extension de l'actuelle plateforme en calcaire située devant le terrain multisports et par l'aménagement d'un couloir arrêt-minute pour la dépose des enfants devant le restaurant scolaire.
- Les différents passages piétons seront mis en accessibilité PMR.

Le coût des travaux pour cet aménagement s'élève à 83 880 euros HT (estimation maître d'œuvre). Il bénéficie d'un soutien financier du département à hauteur de 19 969 euros, et de Monsieur Olivier Carré au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 10 000 euros. Une demande de subvention est également en cours d'examen dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, 21 000 euros ont été sollicités.

Simultanément, et afin d'optimiser les coûts, il est proposé d'aménager simultanément une section de la rue des Hauts-Bergerêts, entre la rue de la Poule Blanche et la rue des Frères de Pontbriant (entrée du lotissement), dans le cadre du PUP. Cette rue serait maintenue à double sens vers Saint-André pour permettre l'arrivée et le départ des familles de l'école. La chaussée aura une largeur de 5 mètres. La rue sera bordée d'un chemin piétonnier en calcaire de 2m de large situé au sud, du côté des habitations, et de noues pour les eaux pluviales au nord.

Cette partie des travaux représente une dépense de 43 260 euros HT et sera financée intégralement dans le cadre du PUP.

Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il sera possible de faire passer un camion dans le secteur si bus reste stationné dans son emplacement actuel, devant le restaurant scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il sera nécessaire de déplacer le bus, sur la plateforme calcaire par exemple, et qu'au vu d'événements dans des communes proches, cela semble plus sûr de l'éloigner du bâtiment.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement du secteur Poule Blanche / Bergerêts ainsi que son plan de financement prévisionnel et, au regard du calendrier, de déléguer au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT, l'attribution du marché de travaux subséquent après avis de la Commission d'appel d'offres.

### **34. Aménagement du Chemin du Paradis**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a été régulièrement sollicitée au sujet de l'état d'entretien du chemin du Paradis. Ce chemin a été en effet particulièrement dégradé par la circulation déviée pendant les travaux du Dévoisement. Le 14 mars dernier, une réunion a été organisée avec les riverains de cette voie. Outre le sujet de l'état du chemin, les personnes présentes ont évoqué la forte augmentation du trafic et les vitesses excessives dans ce chemin.

Un projet d'aménagement a donc été élaboré qui permettrait une réfection du chemin, une bonne gestion des eaux pluviales et la création de chicanes pour faire ralentir les véhicules. Ce projet

sécuriserait le chemin sans entraver pour autant l'accès aux camions qui doivent livrer les entreprises artisanales situées dans le secteur, ni dénaturer le caractère champêtre du lotissement. Compte tenu que ce chemin est inclus dans le périmètre du Plan de déplacement rural et qu'il se connecte directement aux voies douces desservant les écoles publiques, il est proposé d'apaiser le secteur en le règlementant en tant que zone de partage, avec une priorité donnée aux déplacements doux.

D'un coût estimé de 24 000 euros TTC, ce projet est compatible avec les capacités financières de la commune.

Monsieur Olivier JOUIN regrette que des membres de la minorité n'aient pas été associés à la rencontre avec les riverains. Gérard CORGNAC précise que ces éléments ont été évoqués lors d'une commission travaux qui s'est tenue la semaine précédente et que le plan détaillé a été présenté aux élus présents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement du chemin du Paradis ainsi que son plan de financement prévisionnel.

### **35. Avenants aux marchés de travaux de la Halle**

Monsieur Alain DIET propose au conseil municipal de conclure des avenants avec plusieurs lots du marché de travaux de la halle pour des travaux supplémentaires :

- Lot 1 « Terrassements, VRD, Pavage » : ouverture d'une tranchée pour le nouveau branchement ERDF (prestation déduite du coût du branchement correspondant) pour un montant en plus value de 820,00 euros HT ;
- Lot 3 « Charpente, couverture, zinguerie » : fourniture de linteaux supplémentaires au vu de l'état de certaines pièces (sujétion imprévue) et sablage de la charpente existante (travaux supplémentaires), pour un montant en plus value de 950,00 HT ;
- Lot 4 « Serrurerie » : remplacement de la grille de défense d'une fenêtre sur le pignon sud (sujétion imprévue) et sortie du marché de la porte du local technique (menuiserie aluminium remplacée par une porte bois confiée à une autre entreprise), pour un montant total en moins value de 1 161,50 HT ;
- Lot 8 « Peinture » : peinture des menuiseries de la façade arrière de la boucherie et peinture d'une partie de la charpente existante pour harmoniser la teinte avec la charpente neuve (travaux supplémentaires), pour un montant en plus value de 1 848,00 HT ;

Ces avenants représentent une augmentation totale de 2 456,50 euros HT soit 1,16 % du coût du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les avenants proposés au marché de travaux pour la construction de la halle.

### **36. Création d'une zone bleue dans le secteur de la Pharmacie**

Monsieur Alain DIET expose qu'il a été fait remarquer aux élus que les quelques commerces et services situés aux alentours du croisement entre la Rue du Maréchal Foch, la rue de Saint-André et la rue des ruelles ne bénéficient pas de places en zone bleue. Aussi, la présence de certains véhicules toute la journée sur les places les plus proches des commerces en limite l'accès pour les clients.

Après échange avec le cabinet ARTER, et sur la base des ratios préconisés pour les différents types de commerces et services présents (boulangerie, pharmacie, agence bancaire, agent d'assurances, Gendarmerie), il est proposé d'aménager environ 6 places dans ce secteur.

Monsieur Olivier JOUIN demande si une concertation a eu lieu avec les riverains. Monsieur Alain DIET répond que des échanges ont eu lieu avec les commerçants mais pas avec les riverains. Monsieur le

Maire complète en indiquant qu'il est toujours possible d'échanger pour adapter le projet au mieux. Il constate que dans le centre, l'action de la police municipale a permis de libérer des places pour les usagers des commerces comme c'était leur demande. En revanche, elle est peut être trop étendue au regard du besoin.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création d'une poche de places en zone bleue dans le secteur de la Pharmacie et de charger le Maire de veiller à leur signalisation par les services techniques puis à leur respect dans le cadre de la police municipale.

## **URBANISME**

### **37. Exercice du droit de préemption sur le site de Pharma Sinclair**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 novembre 2015, il avait informé les élus que le site de l'ancienne usine dermatologique Pharma Sinclair était en vente. Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue fin mars. Monsieur le Maire a rencontré l'acquéreur potentiel qui souhaite y aménager des locaux professionnels en location. Il a déclaré n'avoir pour le moment aucun prospect pour s'y installer.

Une visite du site a été réalisée par les membres du bureau municipal, accompagnés du responsable des services techniques municipaux et d'un architecte ayant déjà géré des dossiers comparables de réhabilitation de friches. L'ensemble de diagnostics techniques du bâtiment ont été récupérés.

Le coût de la préemption est de 35 000 euros, hors frais de notaire et remboursement du prorata de taxes foncières. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 2 000 m<sup>2</sup> bâtis environ, sur une parcelle de 9 000 m<sup>2</sup>, intégralement entouré de propriétés communales et à proximité immédiate des équipements sportifs et de loisirs.

Monsieur le Maire propose que la mairie préempte le site au regard du coût proposé, du caractère stratégique de l'emplacement en entrée de ville, et de la nécessité de contrôler le devenir de cette friche pour protéger l'environnement des clérycois. Ce dernier objectif ne lui semble pas satisfait à ce jour par le potentiel acquéreur.

Il est conscient que c'est un site étendu, pollué et dont les coûts de réhabilitation seraient élevés.

Après échanges avec les commissions concernées, il serait proposé de réimplanter les services techniques municipaux dans la partie bleue, la plus récente. Ils seraient localisés ainsi au plus près de nos équipements et disposeraient de plus de superficie pour le stockage de leurs matériels et véhicules. Le site des Bordes serait alors mis en vente. Ces travaux pourront également faire l'objet de subventions.

Pour la partie centrale du bâtiment et les bureaux, la discussion demeure ouverte avec les commissions concernées. Une cession peut être envisageable ou bien une mise en location. La démolition des bureaux est également évoquée pour ne conserver que la halle centrale. Ces points devront continuer d'être approfondis par les élus des commissions concernées.

Monsieur Philippe de TRISTAN se souvient que la vente initiale était soumise à une clause spécifique d'approbation des ventes ultérieures par les héritiers des vendeurs. Monsieur le Maire répond qu'il y avait effectivement une clause pour que le site serve à créer de l'emploi. Néanmoins, dans un courrier, le principal représentant des héritiers avait précisé qu'ils ne s'opposeraient pas à lever la clause si c'était une acquisition par la Mairie. Ce point ne semble donc pas poser de difficultés.

Monsieur Olivier JOUIN demande où en est la réflexion sur la destination future du bâtiment et si une visite est possible. Monsieur le Maire explique que le transfert des services techniques est quasiment

acté et propose qu'une visite soit organisée dès que la Mairie sera officiellement propriétaire. Monsieur Olivier JOUIN répond que la superficie du site offre un large potentiel de destinations, il suggère par exemple d'en faire un lieu culturel ou une salle de spectacle. Monsieur Thierry TELLIER déclare qu'au vu des locaux actuels, qui sont exigus, le déplacement des services techniques serait bénéfique à leurs conditions de travail. Monsieur Gabriel PINSARD insiste que sud de la Loire n'est pas assez équipé, selon lui, en équipements culturels. Monsieur Grégory BUBENHEIMER rappelle l'existence de la salle de la Lisotte à Lailly-en-Val.

Monsieur Claude BOISSAY informe qu'il sera peut être nécessaire de reprendre la dalle de la halle centrale qui a bougé avec le temps, et que les bureaux ont été sérieusement abimés et, compte tenu qu'ils sont amiantés, ne pourront peut être pas être conservés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la préemption du site Pharma Sinclair et de charger le maire d'exercer le droit de préemption au nom de la commune.

### **38. Vente d'un terrain à bâtir rue du Hêtre**

Monsieur Claude BOISSAY informe que la commune dispose d'un terrain de 297 m<sup>2</sup> situé à l'angle de la rue du Hêtre et de la rue du Paré, cadastré AB 187, qu'elle ne valorise pas. Ce terrain est constructible. Dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine communal, il est proposé de mettre ce terrain en vente.

Ce terrain a été prioritairement proposé à Logem Loiret dans l'hypothèse où l'office souhaitait y construire des logements sociaux. Ils n'ont cependant pas donné suite. La commune a reçu une offre d'un montant de 29 700 euros de la part d'un aménageur privé qui souhaite y construire un logement.

Cette offre est supérieure à l'évaluation des domaines.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la vente du terrain cadastré AB 187 à la société Mondego pour un montant de 29 700 euros.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Agenda 21 : point d'étape**

Madame Sylvie THIERY informe les membres du conseil municipal des travaux des groupes thématiques chargés de démarrer le diagnostic de l'Agenda 21.

Le groupe « Espaces naturels, paysage, biodiversité » s'est réuni le mardi 26 avril pour faire le point sur l'arrosage et l'utilisation des pesticides dans les espaces publics communaux.

Le groupe « Cohésion sociale et lien social » s'est réuni le jeudi 28 avril pour travailler sur les lieux et occasions de convivialité entre habitants.

Le groupe « Préservation des ressources et consommation durable » se réunira le jeudi 12 mai à 18h00 pour étudier les consommations énergétiques des bâtiments.

## **FINANCES**

### **39. Décision budgétaire modificative**

Monsieur Alain DIET présente un projet de décision budgétaire modificative relative au programme d'investissement de l'année.

Elle a pour objet d'inclure principalement 3 nouveaux projets d'investissement dont la réalisation n'était pas connue ou pas certaine au moment du vote du budget : l'acquisition d'une partie de la propriété Gremillon, l'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Lebrun et la préemption de la friche industrielle Sinclair Pharma.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de décision budgétaire modificative.

#### **40. Autorisation de souscrire un emprunt pour le financement de nouveaux projets d'investissement**

Monsieur Alain DIET explique que l'ajout de plusieurs projets d'investissement au budget rend nécessaire la conclusion d'un emprunt pour l'année 2016. Les opportunités qui se présentent cette année, concernant les acquisitions notamment, sont importantes et constituent des investissements stratégiques pour le devenir des équipements publics municipaux. Aussi, ceci justifie de faire une pause dans la stratégie de désendettement de la commune. Il rappelle que l'endettement de la commune s'élève à 510 euros par habitant, soit 30 % de moins que la moyenne nationale des communes de taille comparable.

Cet emprunt aura principalement pour objet de financer l'acquisition de la friche Pharma Sinclair, l'acquisition de terrains dans la propriété Grémillon, les travaux dans la boucherie Lebrun et la part communale de la tranche conditionnelle 2 de rénovation des travées nord de la Basilique Notre-Dame.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la conclusion d'un prêt long terme d'un montant de 224 515 euros sur une durée de 15 ans, de déléguer au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT d'organiser une consultation des partenaires bancaires et d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, et de l'autoriser à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

#### **41. Définition du tarif des travaux en régie**

Monsieur Alain DIET informe que conformément aux orientations fixées par le bureau aux agents, les services techniques développent le recours aux travaux en régie de préférence au recours à des entreprises extérieures. A cet égard, le bureau municipal souhaite adresser ses encouragements à l'équipe technique et à leur responsable qui ont pris à cœur de répondre à cet objectif.

Outre les réparations ponctuelles, ces travaux en régie peuvent conduire à la réalisation de véritables immobilisations durables. Ainsi, les services ont aménagé récemment en régie des toilettes visiteurs au stade de football, ils réaliseront également eux même l'extension du cimetière.

Le mécanisme comptable des travaux en régie permet aux collectivités de faire inscrire dans leur actif la valeur des travaux ainsi réalisés et de récupérer la TVA sur les fournitures utilisées à cette fin. Pour cela, il est nécessaire de fixer une valorisation du temps passé par les agents.

Il est proposé de fixer un tarif horaire moyen pour l'ensemble des services techniques. Sur la base du coût de revient horaire chargé moyen des agents concernés, il s'établit à 19,81 euros sur l'année 2015.

Dans un objectif de simplicité, il est proposé que ce coût soit également celui utilisé pour les refacturations d'interventions des services techniques pour divers organismes (Communauté de communes du Val d'Ardoux, associations, SIVU Crèche...).



Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 19,81 euros le coût horaire des agents techniques à utiliser pour la valorisation des travaux en régie et les refacturations d'interventions aux entités extérieures.

#### **42. Demande de subventions (ajout à l'ordre du jour)**

Monsieur Alain DIET présente le projet de délibération ajoutée à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour le soutien aux travaux de voirie et de sécurité routière des communes.

Au vu du programme d'investissement de l'année, il est proposé de présenter le dossier suivant « Création d'une zone de partage sur le Chemin du Paradis » au titre du produit des amendes de Police et du fonds d'aide à la voirie communale (FAVC). Le coût des travaux est de 24 000 euros TTC environ, il est proposé de solliciter ces deux dispositifs au taux le plus avantageux.

Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il faudra attendre la réponse à la demande de subvention pour le lancement des travaux. Monsieur Claude BOISSAY répond par l'affirmative.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour l'aménagement du Chemin du paradis.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Vie des commissions municipales**

La Commission « Finances » s'est réunie le 10 mars 2016 pour l'examen du projet de budget.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 3 mars 2016 pour débiter la démarche de Grenellisation.

La Commission « Culture et Patrimoine » s'est réunie le 23 février 2016 pour préparer la remise des prix du concours d'écriture, le concours de poésie et la soirée cabaret du 5 mars 2016.

La Commission « Action scolaire » s'est réunie le 26 février 2016 pour évoquer les modalités d'inscription et de facturation aux services périscolaires, les participations aux voyages scolaires et le projet informatique de l'école des Bergerêts notamment.

La commission communale des impôts directs s'est réunie le 21 mars 2016.

La réunion conjointe des commissions « Culture » et « Travaux, Sécurité, Circulation » initialement prévue le 17 mars 2016 pour échanger sur le contenu de l'étude sur les équipements culturels du CAUE n'a pas pu se tenir. Elle sera reprogrammée prochainement.

#### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

#### **• La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire se réunira de nouveau le 31 mars 2016 à 18h30 à la mairie de Cléry-Saint-André.

Le bureau communautaire se réunira le 22 mars 2016.

La commission « Voirie » s'est réunie le 8 mars 2016 en présence de Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Gabriel PINSARD et Daniel ZONCA pour faire le point sur les travaux de voirie 2016.

La commission « Communication » s'est réunie le 9 mars 2016. Elle se réunira de nouveau le 5 avril 2016.

La commission « Finances Administration » s'est réunie le 17 mars 2016 pour la préparation du budget.

La commission « Culture et éducation » se réunira le 19 et le 27 avril 2016.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

N'a pas transmis ses éléments.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le comité syndical se réunira le 6 avril 2016 à 18h30 à Beaugency.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mars 2016 en présence de Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 7 mars 2016 en présence de Catherine BURAUULT et Jean-Pierre LEFEBVRE pour le débat d'orientation budgétaire. Il a été approuvé une participation de 30 % au changement des fenêtres du bureau du syndicat. Il se réunira de nouveau le 24 mars 2016 pour le vote du budget.

- ***Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 29 février 2016 à Chateauneuf-sur-Loire en présence de Jean-Pierre LEFEBVRE pour le débat d'orientation budgétaire et le retrait de la commune de Neuville-aux-Bois.

Le comité syndical initialement prévu le 22 mars 2016 a été repoussé au 29 mars 2016 faute de quorum.

Par ailleurs, plusieurs collectivités locales ont annoncé leur souhait de suspendre leur contribution au syndicat, voir de s'en retirer, en raisons de difficultés de définition de l'objet du syndicat.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le comité syndical se réunira le 24 mars 2016 à 18h30 à Mareau-aux-Prés pour le vote du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical s'est réuni 1<sup>er</sup> mars 2016 à 17h30 à Vienne-en-Val pour le débat d'orientations budgétaires, la présentation de l'Agenda 21 et la présentation du nouveau programme LEADER. Il se réunira de nouveau le 29 mars 2016 à 17h30 à Sully-sur-Loire pour le vote du budget.

Le bureau syndical élargi s'est réuni le 8 mars 2016 pour la présentation du budget.

La commission « Culture et communication » s'est réunie le 17 mars 2016 à Ardon. La commission « Sport et tourisme » se réunira le 23 mars 2016 au Ciran.

### **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 mars 2016, 176 demandeurs d'emploi (+ 3 par rapport à février). La répartition de ces demandeurs est de 80 hommes et 96 femmes ; de 143 indemnisables (+ 10) et 33 non-indemnisables (- 7). Elle rappelle également qu'un Forum d'emploi a été organisé à Meung, en lien avec la commune de Cléry. Il y avait 34 entreprises représentées et 543 demandeurs d'emploi ont participé.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancement du dossier de la maison de santé. L'arrêté de permis de construire est attendu instamment. L'appel d'offre a été publié le 19 avril et la remise des candidatures est fixée au 18 mai 2016. L'analyse des offres aura lieu le 16 juin 2016 et le choix des entreprises sera effectué par le Conseil communautaire du 30 juin 2016. Dans ces conditions, le démarrage du chantier est attendu en septembre 2016.

Monsieur le Maire remercie Sylvie THIERY et les membres de la commission « Action sociale » pour l'organisation du repas des aînés, Jean-Pierre LEFEBVRE et François LOUBRIAT pour l'animation de cette journée, ainsi que l'ensemble des élus qui ont participé au service.

La séance est levée à 20h40.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le lundi 4 juillet 2016, à 19 heures.

### **Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 30. Actes pris dans le cadre des délégations
- 31. Modification de la liste des délégations au Maire

#### **TRAVAUX**

- 32. Affermissement de la tranche conditionnelle n°2 des travaux de la Basilique Notre-Dame
- 33. Approbation de l'avant-projet et du plan de financement pour l'aménagement du secteur Poule Blanche et Bergerêts
- 34. Aménagement du Chemin du Paradis
- 35. Avenants aux marchés de travaux de la Halle
- 36. Création d'une zone bleue dans le secteur de la Pharmacie

#### **URBANISME**

- 37. Exercice du droit de préemption sur le site de Pharma Sinclair
- 38. Vente d'un terrain à bâtir rue du Hêtre

#### **FINANCES**

- 39. Décision budgétaire modificative
- 40. Autorisation de souscrire un emprunt pour le financement de nouveaux projets d'investissement
- 41. Définition du tarif des travaux en régie
- 42. Demande de subventions (ajout à l'ordre du jour)

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

|                    |                            |                      |  |
|--------------------|----------------------------|----------------------|--|
| Gérard CORGNAC     |                            | Anne-Sophie MOUZET   |  |
| Claude BOISSAY     |                            | Nathalie LAVAL       |  |
| Sylvie THIERY      |                            | Philippe de TRISTAN  |  |
| Alain DIET         |                            | Nicole DESSIAUME     |  |
| Odile BOURGOIN     |                            | Jean-Pierre LEFEBVRE |  |
| Bertrand HUTTEL    | Absent ayant donné pouvoir | Marie HUBERT         |  |
| Laurence HUME      |                            | Olivier JOUIN        |  |
| Alain GRILLON      |                            | Brigitte MARTIN      |  |
| Daniel ZONCA       |                            | Gabriel PINSARD      |  |
| Catherine BURAUULT |                            | Karine SAINTON       |  |
| Nathalie DUPUIS    |                            | Grégory BUBENHEIMER  |  |
| Thierry TELLIER    |                            |                      |  |